



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Rectorat

DRRH
Direction des Relations et
des Ressources Humaines

BPID
Bureau des Personnels
d'Inspection et de Direction

Affaire suivie par
Christine DUBOIS

Téléphone
01 57 02 62 36
Fax
01 57 02 62 40
Mél :
ce.bpid@ac-creteil.fr

4 rue Georges Enesco
94010 Créteil cedex
Web : www.acreteil.fr

Créteil, le 22 février 2012

Le recteur de l'académie de Créteil

à

Madame et Messieurs les Directeurs
Académiques des Services de l'Education
Nationale,
Directeurs des services départementaux de
l'éducation nationale de Seine et Marne, Seine
Saint Denis et du Val de Marne,

Objet : Liste d'aptitude aux emplois de Directeur d'Etablissement
d'Education Adaptée et Spécialisée, session 2012.

REF : Décret n° 74 388 du 8 mai 1974 modifié par le décret n° 91-39 du 14
janvier 1991.

P.J. : Maquette du dossier d'inscription et notice de rappel des conditions
d'inscription destinée aux candidats.

J'ai l'honneur de vous rappeler que le décret n° 74-388 du 8 mai 1974 modifié,
prévoit la nomination aux emplois de Directeur d'Etablissement d'Education
Adaptée et Spécialisée parmi les fonctionnaires inscrits, pour chaque catégorie
d'emploi, sur une liste d'aptitude.

I Constitution et transmission du dossier :

Pour me permettre d'organiser les épreuves d'entretiens en vue de l'inscription sur
ces listes d'aptitude, je vous demande de bien vouloir, dès réception de la
présente note, **procéder à l'appel des candidatures parmi les professeurs des
écoles et instituteurs de votre département pour les emplois de :**

- Directeur d'école autonome de perfectionnement communale et départementale
- Directeur d'école annexe et d'école d'application
- Directeur d'école comportant au moins trois classes spécialisées
- Directeur de centre médico-psychopédagogique



Vous trouverez à cet effet la maquette d'inscription à la session 2012, afin que vous puissiez procéder à sa diffusion dans les écoles de votre département.

2

Ces dossiers d'inscription, comme le précise la notice destinée aux candidats, devront être transmis à la direction des services départementaux de l'éducation nationale, pour le :

LUNDI 19 MARS 2012
dernier délai

Après vérification des états de service et des diplômes, vous voudrez bien me transmettre ces dossiers pour le **lundi 2 avril 2012, au plus tard.**

II Composition de la commission académique et organisation des épreuves :

Pour la constitution de la commission académique prévue par l'article 2 du décret précité, vous me proposerez pour **le vendredi 16 mars 2012, dernier délai :**

- Trois inspecteurs de l'Education Nationale, dont un chargé de l'éducation spécialisée
- Trois directeurs d'établissement comportant un directeur d'école de plus de 3 classes spécialisées, un directeur de CMPP et un directeur d'école annexe et d'application en cas de poste vacant.

Vous voudrez bien nous **préciser l'adresse électronique des inspecteurs et directeurs proposés.**

Les convocations pour les entretiens seront envoyées aux intéressés par courrier électronique, à partir du 9 avril 2012.

Les épreuves d'entretien se dérouleront du mercredi 2 mai au lundi 14 mai 2012 inclus.

Pour le vendredi 6 avril 2012, vous m'adresserez, par catégorie, les postes vacants ou susceptibles d'être vacants à la rentrée scolaire 2012

Pour le Recteur et par délégation
Pour le secrétaire général
Le chef du Bureau des Personnels
d'Inspection et de Direction


Dominique HENRIQUES